

**PROCES- VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 7 AVRIL 2026 à 18H30**

**Présents :** CARMICHAEL Benoit, BUND Roland, MANENT Corinne, ETENEAU Bertrand, VIAL Anne-Claire, NOYER Isabelle, MANENT Anthony, DENIS-OGIER Christelle, ROCHÉ Daniel, ROUX Nathalie, LARTIGUE David, VEGA Marie, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, JARILLOT Quentin.

**Le quorum est atteint**

**Président de séance :** Benoit CARMICHAEL

**Secrétaire de séance :** Corinne MANENT

**Ordre du Jour :**

- Indemnités de Fonctions Elus (Maire+ Adjointes)
- Délégation de pouvoirs du Maire
- Désignation des membres des commissions municipales
- Règlement Intérieur
- Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- SDED : désignation de deux représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués du Comité syndical
- Désignation des délégués au Syndicat d'Irrigation Drômois (S.I.D)
- Désignation des délégués à la Commission Locale d'Information (CLI) du centre Nucléaire de Production d'Electricité de Cruas- Meysse
- Désignation d'un correspondant défense
- Désignation de deux référents ambroisie
- Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

**1/ Indemnités de Fonctions Elus (Maire + Adjointes)**

Au vu des arrêtés municipaux portant délégations de fonctions à M. BUND Roland, Mme MANENT Corinne et à M. ETENEAU Bertrand, adjoints et considérant que la commune compte 1 111 habitants, le bureau propose de fixer le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, aux taux suivants :

<b>Fonction</b>	<b>Taux de base voté en %</b>	<b>Montant brut mensuel</b>
Maire	44.56 %	1 831.65 €
1 <sup>er</sup> adjoint	17.10 %	702.90 €
2 <sup>ème</sup> adjointe	17.10 %	702.90 €
3 <sup>ème</sup> adjoint	17.10 %	702.90 €

Accord du Conseil municipal avec 2 abstentions de Nicolas BROCHIER et Quentin JARILLOT.

**2/ Délégations de pouvoirs du Maire**

Le Maire par délibération du Conseil Municipal, peut- être chargé en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat, de certaines attributions énumérées.

Après lecture par M. Bertrand ETENEAU des différentes attributions pouvant être déléguées au maire et les obligations en découlant, le bureau propose de déléguer à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat les attributions suivantes :

- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien,
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

### **3/ Désignation des membres des commissions municipales**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de former, au cours de ses séances, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres. Le maire est président de droit des commissions municipales.

Le bureau désigne comme commissions et comme membres des commissions les conseillers suivants :

#### **1 - FINANCES :**

ETENEAU Bertrand, ROCHÉ Daniel, BUND Roland, MINDER Pascale

#### **2 - VILLAGE – BATIMENTS COMMUNAUX – COMMERCES :**

BUND Roland, MANENT Corinne, ETENEAU Bertrand, MANENT Anthony, VEGA Marie, NOYER Isabelle, ROUX Nathalie

#### **3 - CIMETIERE - CHEMINS COMMUNAUX - CHEMINS DE RANDONNEES - FOSSES :**

BUND Roland, Marie VEGA, NOYER Isabelle, ROUX Nathalie, BROCHIER Nicolas, LARTIGUE David

#### **4 - PLAN LOCAL URBANISME - ETUDES DES PERMIS DE CONSTRUIRE – DECLARATIONS PREALABLES :**

BUND Roland, ETENEAU Bertrand, VIAL Anne- Claire, ROUX Nathalie, MANENT Anthony

#### **5 - ECOLE – CANTINE – COLLEGE – AIDE SOCIALE**

MANENT Corinne, DENIS-OGIER Christelle, NOYER Isabelle, VEGA Marie, ROUX Nathalie, MINDER Pascale, BROCHIER Nicolas

6 - **ASSAINISSEMENT – DECHETS – ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – ESPACES VERTS – TERRAINS DE SPORT**

BUND Roland, VIAL Anne- Claire, NOYER Isabelle, MANENT Anthony, VEGA Marie, BROCHIER Nicolas

7 - **CULTURE PRESSE - COMMUNICATION - SITE COMMUNAL - ANIMATIONS – ASSOCIATIONS**

MANENT Corinne, BUND Roland, DENIS-OGIER Christelle, LARTIGUE David

8 - **SECURITE (mise en place voisins vigilants + exploitation des caméras de surveillance + interventions auprès des forces de l'ordre et des sapeurs-pompiers)**

ETENEAU Bertrand, DENIS-OGIER Christelle, JARILLOT Quentin

Dans le cadre de son engagement en faveur de la participation citoyenne, la mairie souhaite activement que les habitants puissent s'impliquer dans la vie locale, de contribuer aux réflexions et projets de la commune sur des thématiques variées. Les habitants pourront rejoindre la ou les commissions de leur choix.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

**4/ Règlement intérieur**

Monsieur le Maire à la suite de la mise en place du nouveau Conseil municipal, a expliqué que dans les communes de 1 000 habitants et plus, il est obligatoire de mettre en place un règlement intérieur. Il a été distribué à l'ensemble des membres un projet de règlement intérieur afin de l'étudier.

Le bureau propose de retenir le règlement intérieur annexé au présent procès- verbal.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

**5/ Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

La commission de contrôle a deux missions : s'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalable obligatoires déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par la maire.

**CONSIDERANT** que dans les communes dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au Conseil municipal lors de son dernier renouvellement, participent à la commission de contrôle des listes électorales trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus de grand nombres de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire, des Adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscriptions sur la liste électorale.

**ET** deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire, des Adjoints titulaires d'une délégations et des Conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

**Le bureau propose les conseillers suivants pour composer la commission des Listes électorales :**

- NOYER Isabelle            - ROUX Nathalie
- MANENT Anthony       - BROCHIER Nicolas
- MINDER Pascale

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

## **6/ SDED : désignation de deux représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués du Comité syndical**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de désigner deux représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués au Comité syndical du Territoire d'Energie de la Drôme.

Le bureau propose de désigner comme titulaire MANENT Anthony et comme suppléant M. BUND Roland

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

## **7/ Désignation des délégués au Syndicat d'Irrigation Drômois (S.I.D)**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que chaque commune doit élire deux représentants, un titulaire et un suppléant pour le Syndicat d'Irrigation Drômois qui seront appelés à siéger au sein d'un comité de territoire. En effet, au sein du SID, les communes sont regroupées en territoires en fonction de régions agricoles homogènes, des ressources en eau et des réseaux d'irrigation les alimentant.

Le bureau propose de nommer comme délégué titulaire Mme Anne- Claire VIAL et comme délégué suppléant Mme Marie VEGA.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

## **8/ Désignation d'un correspondant défense**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un « correspondant défense ». Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le ministère de la Défense, les élus et les concitoyens. Le correspondant sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement.

Le bureau propose de désigner Madame Pascale MINDER comme correspondance défense.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

## **9/ Désignation de deux référents ambroisie**

Monsieur le Maire explique qu'il doit- être nommés deux référents communaux, proche des administrés et du territoire, pour la lutte contre l'ambroisie. Son rôle est de réaliser un repérage précis de la présence d'ambroisie sur les territoires (espaces agricoles, bordures de routes, chantier en cours, ...), de sensibiliser et conseiller les habitants, de gérer les plaintes et d'obtenir l'arrachage de la plante

Le bureau propose de désigner Mme Anne- Claire VIAL et M. Roland BUND pour assurer le rôle de référent ambroisie pour notre commune.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

## **10/ Désignation de délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune adhère depuis janvier 2009 au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Cette association loi 1901 à but non lucratif est un organisme d'action sociale de portée nationale pour la Fonction Publique Territoriale. Elle offre des prestations diversifiées de qualité, en constante évolution afin d'être en totale

adéquation avec les demandes des agents territoriaux (aides financières, réductions négociées, chèques vacances, prêts à taux réduits, ...)

Le bureau propose de désigner Benoit CARMICHAEL en tant que délégué représentant les élus et Alexandra BONNET en tant que déléguée représentant les agents.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

## **11/ Questions diverses**

### **- Prolongation contrat Alexis CLEMENT**

Le contrat à durée déterminée d'Alexis CLEMENT arrivant à échéance le 8 mars 2026, il est proposé de le reconduire pour une durée de trois mois afin d'assurer le remplacement de Stéphane FALLAY.

### **- Cantine scolaire (Corinne MANENT)**

Mme Célia EVEQUE a effectué un essai à la cantine afin de compléter le mi-temps thérapeutique de Mme Laëtitia GRUNDIG. Cet essai s'étant révélé concluant, un contrat à durée déterminée sera mis en place à compter de la rentrée du 20 avril 2026.

### **- Ecole et périscolaire (Corinne MANENT)**

Corinne MANENT et Christelle DENIS- OGIER ont rencontré Mme MOULIN, directrice de l'école de Saint-Gervais ainsi que le Maire de Bonlieu et ses adjointes afin d'échanger autour du RPI Saint-Gervais/Bonlieu.

Il a été également organisé une rencontre avec Mme LEMARQUIS, directrice du périscolaire afin d'établir un premier contact. Un projet avec le périscolaire visant à organiser une rencontre intergénérationnelle pourrait être envisagé au cours de l'année prochaine.

### **- Conseil municipal des jeunes (Corinne MANENT)**

Corinne MANENT et Christelle DENIS- OGIER ont rencontré une personne de la mairie de Puy-Saint-Martin en charge du Conseil municipal des jeunes, afin d'obtenir des renseignements en vue de sa mise en place sur la commune à partir de la rentrée 2026/2027.

### **- Bus scolaire**

La question du danger lié à l'arrêt du bus scolaire devant les commerces, que prennent les collégiens et lycéens, est soulevée. La visibilité est souvent réduite et certains conducteurs prennent le risque de dépasser, les élèves traversent sans être bien visibles. L'arrêt de bus de l'école primaire en bas du parking de la salle des fêtes serait bien plus sécurisé. Nous pourrions éventuellement contacter Montélibus pour étudier la faisabilité, en sachant que chaque détour impacte les horaires globaux, que les circuits sont souvent optimisés au plus juste, et que modifier un arrêt peut entraîner des conséquences sur toute la ligne.

### **- Fleurissement village (Roland BUND)**

Une visite du village a été organisée avec Roland Bund et la société Team Garden afin d'identifier les possibilités de mise en place d'un fleurissement.

Une prochaine visite est prévue avec la société Arborescence.

Pascale Minder propose de reprendre le dossier élaboré avec le lycée Sylva Campus, ce qui permettrait de réaliser ce projet à moindre coût.

- Maisons seniors (Roland BUND)

Le projet est toujours d'actualité entre le promoteur et le vendeur du terrain. Celui-ci reste en attente de validation dans le cadre du PLUiH.

- Horloge et église (Roland BUND)

A la suite des travaux à prévoir relatif au remplacement des tasseaux sous paliers, de la suspension du battant de l'église ainsi que de la restauration de l'installation de la tour de l'horloge, il y a lieu de mettre à jour le devis de la société PACARD, celui-ci datant de deux ans.

Par ailleurs, il convient également de solliciter un devis auprès de la société BODET.

Fin de séance à 20h00

Le Maire,  
Benoit CARMICHAEL



La secrétaire de séance,  
Corinne MANENT

